

Concours Créactifs 2021 : à vos candidatures !

Le concours Créactifs est désormais LE rendez-vous incontournable pour tous les jeunes entre 18 et 30 ans, résidents sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et qui ont un projet novateur en tête ! La 13^e édition du concours est désormais ouverte avec une nouveauté : la transition social-écologique devra être au cœur des projets proposés. Les jeunes souhaitant candidater ont jusqu'au 10 septembre pour déposer leurs dossiers. Ce concours, soutenu cette année par le Crédit Agricole Normandie-Seine et le Centre des Jeunes Dirigeants de Normandie (CDJ), a déjà permis de soutenir plus de 100 projets innovants sur l'ensemble du territoire !

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie et Mélanie Boulanger, Vice-Présidente en charge de la jeunesse, de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche : « Ce concours est une façon concrète de soutenir la jeunesse, de participer à son émancipation et de nourrir le foisonnement d'idées nouvelles servant la transitions social-écologique sur le territoire ! Chaque année, le jury découvre des projets toujours aussi riches, toujours aussi audacieux, toujours aussi sérieux. Cette année plus que jamais, en complément des nombreuses aides apportées à la jeunesse dans ce contexte particulier (soutien aux stages, à l'aide alimentaire, à l'accès à la culture, dispositif de parrainage), ce concours offre aux jeunes une opportunité de se lancer et de concrétiser leurs projets en étant accompagnés et soutenus. ».

Véritable coup de pouce aux jeunes, le concours Créactifs, lancé par la Métropole en 2009, soutient des initiatives éco-citoyennes en finançant des projets :

- présentés par des jeunes de 18 à 30, seuls ou en groupe,
- qui habitent la Métropole ou dont le projet concerne notre territoire,
- et qui portent un projet novateur, prenant pleinement en compte le développement durable et s'inscrivant dans l'un des domaines des compétences de la Métropole. Développement économique, environnement, services publics (mobilité, eau, assainissement, déchets), solidarité (politique de la ville, insertion des publics en difficulté, lutte contre les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, promotion de la santé...), culture, tourisme, habitat, enseignement supérieur, recherche, coopération décentralisée ... les sujets concernés sont vastes.

Cette année, en adéquation avec les objectifs portés par la Métropole, les propositions intégrant la transition social-écologique seront particulièrement encouragées. Ainsi, une prime complémentaire d'un montant de 2 500€ sera accordée aux 2 dossiers ayant eu la plus forte notation sur le critère de la transition sociale et écologique.

Ce concours permet aux jeunes de participer activement à la vie de la collectivité, en les associant à la constructions d'une métropole plus durable et plus inclusive, tout en leur donnant l'opportunité d'avoir un financement pour leur projet grâce à une aide de la Métropole pouvant atteindre 5 000 €. Afin de favoriser l'émergence des projets contribuant au développement des quartiers prioritaires de la ville* (QPV) et territoires de veille (TV), le jury peut accorder une prime complémentaire pouvant atteindre 2500 € aux lauréats domiciliés dans un QPV ou un TV ou dont les projets visent directement le développement de ces quartiers ou territoires. Le Concours Créactifs mise aussi sur des valeurs citoyennes, c'est ainsi qu'en échange du prix versé, le jeune lauréat s'engage à réaliser une action bénévole qui profitera à la collectivité.

Créactifs est plébiscité depuis le début par les jeunes métropolitains : **325 dossiers ont été déposés** depuis la création du concours, **108 projets ont été récompensés**, pour près de **592 000€ investis** dont 477 900€ par la Métropole et 115 000 € par la Caisse des Dépôts. Des projets variés, dont plus de la moitié représentent des créations d'entreprises, des entreprises qui fonctionnent et qui malgré, leur jeune âge et un contexte économique difficile créent des emplois. Preuve de la solidité des propositions : **sur l'ensemble des projets soutenus depuis 2009, 89 ont été menés à terme avec 70 créations d'activités, les autres sont en très bonne voie.**

Pour l'édition 2020, 34 dossiers ont été déposés, tous créatifs, originaux et témoignant de la vitalité et de l'engagement des jeunes du territoire. **9 lauréats ont été désignés par le jury, soutenus à hauteur de 40 000€ par la Métropole dont 1 500€ de prime Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).**

>> AVEC LE SOUTIEN DU CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE ET DU CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS DE NORMANDIE (CJD)

Cette année, 2 structures du territoire sont partenaires du concours en apportant une aide financière de 6000€ chacun pour abonder la contribution de la Métropole apportée aux projets lauréats.



« Mettre l'économie au service de l'homme est depuis toujours notre moteur au CJD ! Le CJD est bien plus qu'un mouvement d'entrepreneur·e·s engagé·e·s et humanistes, c'est un véritable action tank qui, par la force de son collectif, défriche des idées, mène des expérimentations, développe des approches, questionne les manières

d'agir pour bâtir des entreprises plus responsables, plus durables et plus agréables. C'est dans cet esprit que le CJD a souhaité s'associer à ce concours qui favorise l'entrepreneuriat des jeunes et souhaite d'ailleurs être à leurs côté dans cette démarche. Parce qu'il est urgent, pour toutes et tous et pour la planète, d'avancer différemment. »



« Nous sommes heureux d'être associés à la Métropole pour ce concours. Soutenir les jeunes s'inscrit dans les priorités qui nous tiennent à cœur ; à savoir l'accompagnement des projets de nos clients et notamment de nos jeunes clients, l'innovation et la transition énergétique et environnementale. Nous adhérons à 200% ! »





Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

CALENDRIER 2021 :

- lancement du concours : mardi 25 mai
- fin de dépôt des candidatures : vendredi 10 septembre
- présélections : 18 ou 19 octobre
- auditions : entre le 15 et le 19 novembre (semaine 46),
- proclamation des résultats : entre le 29 novembre 2021 et le 10 janvier 2022.

> Pour participer, le dossier d'inscription est à compléter directement en ligne :
<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/concours-creactifs>. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 10 septembre 2020.

** Les 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 14 communes. Ils représentent une population de 46 710 habitants. Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues les quartiers prioritaires qui se trouvent sur les communes de : Bihorel, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen. Les 9 territoires de veille active que compte le territoire de la Métropole sont répartis sur 4 communes : Caudebec-lès-Elbeuf, Deville-lès-Rouen, Grand Quevilly et Oissel.*

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

